

## REUNIONS DE CONCERTATION PLURIDISCIPLINAIRES 2025

### Territoire de Vaucluse

#### AVIGNON

Jeudi de 8h à 9h

**Dates :**

09 janv - 06 fév - 06 mars  
03 avril - 15 mai - 05 juin - 03 juil  
04 sept - 02 oct - 13 nov - 04 déc

#### APT

Mardi de 13h30 à 15h

**Dates :**

04 fév - 1er avril - 03 juin  
07 oct - 02 déc

#### CARPENTRAS

Mardi de 9h à 10h

**Dates :**

04 fév - 1er avril - 03 juin  
07 oct - 02 déc

#### CAVAILLON

Mercredi de 12h30 à 14h

**Dates :**

26 fév - 23 avril - 25 juin  
15 oct - 17 déc

#### ORANGE

Jeudi de 12h45 à 13h45

**Dates :**

06 fév - 24 avril - 19 juin  
16 oct - 18 déc

#### PERTUIS

Jeudi de 13h45 à 14h45

**Dates :**

09 janv - 06 mars - 15 mai  
04 sept - 13 nov

#### VALREAS

Mardi de 12h45 à 13h45

**Dates :**

28 janv - 25 mars - 27 mai  
23 sept - 25 nov

Les lieux des réunions seront communiqués lors des rappels.

Vous voulez participer à une RCP ?

Contactez-nous à : [contact84@arca-sud.fr](mailto:contact84@arca-sud.fr)

**Nouveauté : possibilité de participer en visio\***

\*seulement pour les médecins de ville ou spécialistes (et si notre lieu de réunion permet l'accès au WIFI).

Les réunions de concertation pluridisciplinaires sont animées par des membres de l'équipe de coordination de proximité d'ARCA-Sud du territoire de Vaucluse.

### Les réunions de concertation pluridisciplinaires (RCP) s'adressent à :

Tous les professionnels des champs sociaux, médico psycho sociaux, sanitaires, adhérents ou non à ARCA-Sud, en contact avec des personnes présentant une conduite addictive.

### Les RCP ont pour vocation :

- d'apporter un appui et un éclairage en addictologie aux professionnels qui s'interrogent sur l'accompagnement de ces personnes ;
- de mettre en cohérence les parcours des usagers en décloisonnant les secteurs médicaux – psychosociaux et en facilitant la coordination entre ces professionnels ;
- de lutter contre les discriminations, les représentations / idées reçues et les stigmatisations qui peuvent participer à l'exclusion des usagers ;
- d'apprendre à connaître et à solliciter le savoir-faire des différents professionnels sans investir leur champ de compétence ;
- d'enrichir la pratique professionnelle des participants et de développer leur connaissance des dispositifs locaux.

### Les participants aux RCP sont tenus :

- au respect de l'utilisateur dans ses croyances, sa culture, ses choix philosophiques et religieux, sa sexualité et son mode de vie ;
- d'avoir obtenu l'accord éclairé de l'utilisateur pour évoquer sa situation ; en l'absence de celui-ci, l'anonymisation est indispensable. À tout moment, l'utilisateur peut revenir sur son accord ;
- de transmettre uniquement les informations nécessaires à l'accompagnement / prise en charge de l'utilisateur et ce, dans le respect de la discrétion et du secret professionnel ;
- de garantir la confidentialité des informations échangées ;
- de respecter chaque professionnel dans sa spécificité.

### Les RCP :

- sont sans inscription préalable ;
- sont indemnisées pour les professionnels libéraux y participant à hauteur de 40 € ;
- font l'objet d'un rappel en amont ;
- font l'objet d'un compte rendu anonymisé envoyé uniquement aux participants.